

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025**

Le 6 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise DEFELICE, Maire de la Commune.

<b>Présents</b> : DEFELICE Françoise (Maire) - BOULAY Christophe (1 <sup>è</sup> Adj) - LAPÔTRE Michel (2 <sup>è</sup> Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - JUSZCZAK Eric - MOISON Sabine – ONIS Igor ONIS Quentin – WEIGEL Grégoire	
<b>Absents</b>	<b>Pouvoirs</b>
LEGENDRE Mickaël	DEFELICE Françoise
<b>Secrétaire de séance</b> : Brigitte BREFORT	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

\*\*\*\*\*

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 25 septembre 2025 à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **1) SALON DES MAIRES**

L'AMF organise un déplacement au salon des Maires 2025, à Paris, le mercredi 19 novembre.

A cette occasion, Madame le Maire représentera la commune.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 10 + 1), le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de 70 €.

### **2) SMAEP – ADHESION DE 3 COMMUNES**

Le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) va intégrer 3 nouvelles communes.

Villemanoche et Villeblevin pour la compétence eau et Rigny-Le-Ferron pour la compétence assainissement.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 10 + 1), le conseil municipal entérine la décision du SMAEP favorable à l'intégration des 3 communes précitées.

### **3) AIRE DE JEUX – REPARATION DES TABLES DE PIQUE-NIQUE**

Mme Le Maire présente deux devis pour la remise en état des tables de pique-nique de l'aire de jeux « arrêt de bus »

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 10 + 1), le conseil municipal décide de retenir l'offre de Perma Paysage, la mieux disante, pour un remplacement des planches en acacia et un montant de 1 344 € TTC.

#### **4) VOIRIE – ACHAT DE PANNEAUX et AMENAGEMENT DE LA CIRCULATION**

Suite aux réunions de conseil et différentes réunions concernant les panneaux de voirie et l'aménagement de la circulation, Mme Le Maire présente deux devis mais certains conseillers demeurent sceptiques quant à la quantités et l'utilisation des panneaux.

Afin d'éviter toutes polémiques, Mme Le Maire décide de proposer une ultime réunion de tous les conseillers pour statuer définitivement sur ce dossier. Rendez-vous est pris et un mail sera adressé aux conseillers 3 jours avant pour rappel.

La délibération est donc reportée à un prochain conseil municipal.

#### **5) EGLISE – REMISE EN PLACE DU PLEXISGLASS PROTECTION VITRAIL**

Suite à la rencontre de Madame le Maire avec l'Entreprise Piaget Miroiterie, celle-ci peut intervenir à l'intérieure de l'Eglise pour remettre en place le plexiglass protégeant le vitrail. Coût de l'opération 588 €TTC

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 10 + 1), le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer le devis de Piaget miroiterie.

#### **6) REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR Mme LE MAIRE**

Mme le Maire a dû refaire 2 doubles de clefs du portail de la Mairie.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 10 + 1), le conseil municipal autorise le remboursement de l'avance de 30 € faite par Mme le Maire.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire énonce les demandes qui avaient été faites par les conseillers lors du dernier conseil municipal et informe qu'elles ont toutes été traitées..

##### 7-1 – Travaux de voirie sur Départementale 435 (Route de Voisines)

Mme Le Maire informe les conseillers de la rencontre, l'après-midi même, avec des personnes du Département. Mme Nolle (UTR Sens) et M. Boquant Responsable Départemental de secteur Briennon sur Armançon.

Elle informe dans un premier temps sur l'intervention programmée pour 2026 du curage des fossés, hors village, sur une distance de 1,3 km.

Elle donne, ensuite, la parole à l'assistante qui évoque, les travaux de voirie sur la portion communale, rappelant que suite à la réception de plusieurs devis, la société IDTP était la mieux placée tant en termes de prix que de conseils.

Toutefois, les travaux nécessitent également, l'autorisation et l'intervention du Département.

Il est ressorti de la concertation, qu'il serait plus judicieux de passer une convention avec le Département, permettant ainsi une délégation des compétences du Département vers la Commune et de globaliser les travaux (part communale/part départementale).

Ainsi, s'agissant d'un marché supérieur à 100 000 € la commune organiserait une consultation avec l'aide de l'ATD pour l'établissement d'un cahier des charges, l'information sur les possibilités de subvention et l'analyse des offres (Assistance à Maîtrise d'ouvrage – montant d'environ 3 000 €).

La commune devra prévoir l'intégralité des dépenses au budget car les acomptes du département et les subventions arriveront pour partie en début de travaux mais les soldes seront versés à la réception des travaux. Il est envisagé d'avoir recours à un emprunt à très court terme si besoin.

Les délais d'intervention du département sont très longs et si la commune souhaite faire les travaux en 2027, il faut donner une réponse dès maintenant au Département (ce qui n'engage en rien les travaux).

Le conseil municipal dans son ensemble donne son accord pour demander la convention auprès du Département et prendre contact avec l'ATD pour la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme Le Maire précise que dans le contexte de décalage de ces travaux à l'année 2027, la commune pourrait procéder en 2026 aux travaux de la route de Courroy, dans sa partie communale, et que la somme pourrait être prévue au budget 2026.

#### 7-2 – Caméra gibier pour dépôts sauvages et incivilités au PAV (Point d'Apport Volontaire)

Les conseillers échangent sur la pose d'une caméra au PAV afin d'identifier les personnes faisant preuve d'incivilités (verre cassé, dépôts sauvages...)

Plusieurs solutions sont évoquées et vont être approfondies.

#### 7-3 – Sapin de Noël

Mme Le Maire informe que le fournisseur habituel de sapin ne fournira plus d'arbre inférieur à 3m.

Il est donc décidé que les sapins de 2,50 et 1,5 m seront achetés au Centre Leclerc d'ici le 25 novembre.

#### 7-4 – Protection des oiseaux – CNP Réveil Nature

Mme le Maire informe le conseil que l'association CNP Réveil Nature a procédé à la pose de bouchons empêchant l'entrée des oiseaux qui se retrouvent piégés dans les panneaux, le coût est de 19,58 €.

#### 7-5 – Ecoles de Villeneuve l'Archevêque – Charges scolaires

Mme le Maire informe le conseil du montant des charges scolaires dues à la Commune de Villeneuve l'Archevêque.

La Commune compte 5 élèves en primaire et 3 en maternelle, le montant est de 11 394,32 €.

#### 7-6 – Inauguration de la Salle Communale Daniel LAPÔTRE

Mme le Maire charge l'assistante de lire la carte de remerciements de Mme Fabienne LAPÔTRE et de ses enfants suite à l'inauguration du 4 octobre.

Une conseillère déplore que le Conseil municipal n'ait pas été consulté pour la plaque commémorative, que ce soit sur le choix ou le prix.

Les autres conseillers n'y voient aucun inconvénient.

#### 7-7 – Etat des comptes de la Mairie

Un conseiller a demandé l'état de réalisation budgétaire et la capacité d'endettement de la Commune.

Mme le Maire a demandé une analyse financière auprès de la trésorerie.

Il en ressort que la Commune va à nouveau dégager un excédent cette année et qu'elle a un coefficient d'autofinancement très encourageant au regard la moyenne départementale, ainsi sa CAF (capacité d'autofinancement) nette (après remboursement des emprunts en cours) à fin 2024 est la meilleure depuis 5 ans.

Il est précisé que les 5 dernières années ont été très chargées en travaux (Accessibilité, Eolienne, aires de jeux, voirie....), la Commune est donc bien gérée.

7-8 – Plaque commémorative « Morts pour la France »

Un conseiller propose d'acheter une plaque commémorative identique à celle déjà en place sur la stèle et de la poser sur le fronton de l'ancienne Mairie.

L'idée serait de commémorer les « Morts pour la France » dans la cour de la Mairie, qui serait plus centrée et attirerait, peut-être, plus de Postolliers les jours de commémorations.

Il propose de faire un sondage auprès de la population.

La majorité du conseil n'est pas favorable.

7-9 – Matériel et vaisselle salle communale

Un conseiller interpelle le conseil sur la médiocrité des équipements mis à disposition des locataires de la salle pour faire le ménage ainsi que la vaisselle complètement dépareillée.

Il est rappelé que la vaisselle est comprise dans le prix de location et que les locataires sont systématiquement informés de son état. Cela ne semble pas les déranger.

Mme Le Maire précise qu'elle avait l'intention d'acheter un aspirateur adéquat.

Un point va être fait sur la vaisselle.

Une conseillère pense qu'il faudrait également trier les équipements dans le placard et repeindre l'intérieur.

7-10 – Archives, salle et bureau Mairie

Un conseiller interpelle le conseil sur la salle des archives qui est remplie de matériel sans rapport avec lesdites archives. Il rappelle que le cadastre est situé dans cette pièce.

Mme Le Maire dit qu'effectivement il faudrait faire un vide mais qu'il y a beaucoup de dossiers prioritaires pour l'instant et par ailleurs, l'assistante précise que le cadastre n'est plus consultable car, étant dématérialisé, il n'est plus remis à jour depuis de nombreuses années

Un conseiller demande pourquoi la salle du conseil ne sert plus aux réunions de conseil municipal.

Mme Le Maire rappelle que les réunions sont publiques et que la salle doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après les travaux d'accessibilité, M. Daniel Lapôtre avait fait le nécessaire auprès du Préfet pour que la salle communale soit officiellement la salle de réunion et la maison commune.

La salle sert au Maire lorsqu'elle doit recevoir divers interlocuteurs (entreprises, administrés...) dans de bonnes conditions et dans certains cas, cela permet également de ne pas déranger le travail de la secrétaire.

Plusieurs conseillers pensent qu'il serait judicieux d'en faire un bureau plus « officiel » pour le Maire et d'agrandir le bureau du secrétariat en enlevant le comptoir, dégageant ainsi de l'espace pour le bureau de la secrétaire et de l'espace pour accueillir le public.

7-11 – Nettoyage de la salle communale

Une conseillère relance le débat sur le nettoyage de la salle par une entreprise.

C'est en effet, Mme Le Maire qui se charge du nettoyage lorsque la salle est louée et ce n'est pas son rôle.

La question avait déjà été abordée par le passé, le dossier va être ressorti et des devis demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

Mme le Maire  
Françoise DEFELICE

